

Pâturage tournant ou cellulaire : même vigilance face au parasitisme interne

Le mode de pâturage qui se caractérise par un temps de séjour par parcelle de seulement un ou deux jours n'est pas un gage à lui seul du contrôle du parasitisme interne des brebis. Telle est la conclusion des suivis réalisés au CIIRPO (Centre inter régional d'Information et de Recherche en Production Ovine) sur le site du Mourier en Haute-Vienne. « *Les mesures réalisées depuis septembre 2016 montrent très clairement qu'on ne peut pas s'affranchir de traitements antiparasitaires avec un pâturage cellulaire. Aucune différence notable n'a été mesurée entre les deux modes de pâturage comparés, tournant et cellulaire, que ce soit pour les strongles, la petite douve ou les paramphistomes* », explique Philippe Jacquet, enseignant chercheur à l'école vétérinaire de Toulouse.

Rester vigilant

La proportion de brebis qualifiées de fortes excrétrices (plus de 500 œufs de strongles gastro intestinaux par gramme de crottes) est même plus importante en pâturage cellulaire qu'en pâturage tournant (30,9 % contre 18,6%). Toutefois, la seconde campagne d'étude a mis en évidence une nature différente des espèces de strongles identifiées après coproculture. « *Haemonchus contortus*, le strongle le plus redoutable car à l'origine de mortalités, a été moins présent chez les brebis en pâturage cellulaire au profit d'espèces moins pathogènes. Ce résultat mérite d'être confirmé dans des contextes différents ». Pour en savoir plus : « Pâturage cellulaire et parasitisme en production ovine : bilan de deux campagnes de suivi » sur www.inn-ovin.fr.

Maurane BEAUMONT, Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ,
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT, Institut de l'Élevage/CIIRPO

Plusieurs centaines d'analyses coproscopiques ont été réalisées pour cette étude



Crédit photo : CIIRPO